

## Le travail

**Respectable Loge, Archipel, Orient de Paris, Région 11**

**Mots-clefs : Adaptation, Travail à distance, Transformation, Économie Sociale et Solidaire**

### Problématique, constat, contexte de la contribution

Pendant le confinement général, nous avons tous constaté que la France a continué de tourner, certes au ralenti mais l'essentiel était assuré. Les travailleurs ont su rebondir par une formidable capacité d'adaptation, pour se mobiliser, s'organiser et communiquer. Pour exemple, citons ces équipes de soignants qui ont pris en main les unités de soins, repensant l'organisation pour mieux accueillir et soigner les malades (faisant fi des velléités pécuniaires des administrateurs) et aussi ces médecins de ville ouvrant leur consultation par vidéo. D'autres comme les enseignants se mobilisant pour assurer une instruction à nos enfants, avec leur propre matériel. Ou encore, ces commerçants qui se sont associés pour permettre la livraison gratuite des denrées aux plus vulnérables ne pouvant pas sortir, ces restaurateurs faisant des plats à emporter ou de la vente de paniers garnis des producteurs locaux avec lesquels ils travaillent habituellement. Tous se sont mobilisés en dehors de leur périmètre habituel.

Nous avons également « découvert » des invisibles pendant le confinement. Nous avons alors pris conscience de ces métiers indispensables. Ces métiers surexposés sont vitaux pour tout le monde sans distinction. Ces professionnels « invisibles » aux freins sociaux multiples ont mis leurs propres vies en danger pour aider et sauver des vies humaines. Ces professionnels « invisibles » nous ont permis de décoder le non verbal et l'indicible. Ils étaient nombreux à occuper des emplois à temps partiel si mal rémunérés. Les métiers les plus vitaux recherchés pendant la crise du Covid : infirmier, aide-soignant, auxiliaire de vie, agent de sécurité, employé de mise en rayon, préparateur de commandes, caissier, livreur, agent d'entretien, ouvrier du bâtiment, conducteur de métro, travailleur social... des métiers souvent précarisés. Sans eux le pays est paralysé.

### État des réflexions déjà produites sur le sujet...

Dans tous les documents, rapport sur cette crise sanitaire et ses conséquences sur le travail, il est constaté que la capacité d'adaptation a eu pour conséquence une autonomie des salariés plus importante, une accélération des processus de travail pour fluidifier les traitements, un aplatissement de la hiérarchie avec une responsabilisation plus grande des employés. On l'a vu notamment avec la mise en place du télétravail. De manière générale, nous sommes passés de 7% de télétravailleur à 30% pendant le confinement. Plus spectaculaire dans la fonction publique territoriale où les effectifs de télétravailleurs étaient de 0,1% pour grimper à 50 % pendant le confinement. Cela a agi comme un électrochoc organisationnel, de nombreux postes jugés non télétravaillables se sont révélés l'être comme dans le travail social par exemple. Aussi force est de constater que deux France cohabitent : celle des invisibles et celle du « clic » (réseaux sociaux, télétravail).

Par ailleurs, une étape irréversible a été franchie : celle du télétravail. Comment évaluer le « productif » du « non productif » ? Quid du temps réel de travail et de la protection sociale qui va avec ? Si le télétravail a eu des impacts positifs sur la gestion du temps ou la concentration avec la fin des contraintes inutiles comme les déplacements, les réunions (40% estiment avoir gagné en tranquillité et en concentration), il a eu aussi des impacts négatifs. En effet, nombre d'entreprises et notamment la fonction publique territoriale n'avaient pas mis en place le télétravail avant le confinement. Aussi, le matériel et l'accès aux logiciels n'ont pas été donnés aux salariés qui ont dû se débrouiller avec leur propre ordinateur, téléphone... De même, le cloisonnement vie pro/vie privée a été pulvérisé engendrant une perte de confiance dans la capacité à gérer et le sentiment d'isolement a été prégnant. Les syndicats demandent à redéfinir l'encadrement législatif du télétravail ? Le MEDEF s'y oppose. Ils discutent tout de même !

Nombre de managers ont du mal à lâcher le mode contrôle, à déléguer car il est plus facile d'infantiliser ses agents que de les monter en compétence. Et quid de l'inclusion numérique ? 13 millions de français souffrent de la fracture numérique ou l'illectronisme (illettrisme numérique), (voir société du numérique.gouv). Ils ont été très isolés pendant le confinement personnellement, socialement, professionnellement (chômage). Précarité sociale et précarité numérique vont souvent de paires.

### Propositions concrètes, opérationnelles, disruptives

Puisque que le télétravail répond à une nécessité de protection mais aussi à un besoin, il est indispensable d'apprendre également le management à distance et les formations en ce sens doivent

être mises en œuvre. Et pourquoi pas développer les formations « pouvoirs d’agir », « facilitation », « agilité », « design thinking (conception creative) » qui aide à la conduite du changement. Néanmoins, le nouveau commun de l’Après devra obligatoirement inclure l’autonomie numérique pour les plus précaires (www.emmaus-connect.org). En effet, n’assistons-nous pas à la « disparition » du travail humain au « bénéfice » de l’« intelligence artificielle » ? Ce travail humain n’est plus un travail puisque ce sont les algorithmes qui s’en chargent (ubérisation). Le travail, son utilité, son but va de pair avec l’autonomie numérique (ex : Pôle Emploi totalement dématérialisé). Il est important de mettre en place des chartes du télétravail afin que celui-ci ne se déroule plus comme pendant le confinement dans un « open space familial » contraint. Des chartes devront être travaillées collégalement, incluant autant que possible la QVT. Car, les salariés (et en particulier les plus jeunes) aspirent à une autre manière de vivre, de travailler, plus axé sur l’essentiel. Notre société doit travailler sur elle-même selon une modalité technique ; capable de se réparer, de changer ou de rectifier les ressorts et les pièces défectueuses, voire de se créer selon un modèle inédit. D’être à elle-même son propre mécanicien et son propre inventeur. Dans la période actuelle où beaucoup voient dans la crise le résultat des excès d’un capitalisme qui serait « le règne de l’égoïsme et du profit à court terme », la question de « la pertinence d’une séparation entre économie sociale et économie capitaliste est plus que jamais d’actualité ». Le travail social s’impose, il suffit d’appliquer les méthodes d’efficacité de l’entreprise à une cause sociale (supprime l’échelon de l’actionnaire au profit du bénéficiaire du service ou de l’employé). La question est celle de la place de l’homme par rapport à l’activité économique, offrir un cadre aux structures poursuivant à la fois le profit financier et l’intérêt général, en consacrant leurs bénéfices à des causes sociales et environnementales. Des réponses humaines devront être apportées et il n’est pas impossible que la solution vienne du côté de l’économie sociale et solidaire. Cette économie centrée sur l’humain et son environnement. Elle continue de faire ses preuves dans de multiples secteurs d’activités tels que l’action sociale, l’activité financière et d’assurance, l’enseignement, la santé humaine, l’agriculture, le commerce, l’hébergement, l’industrie... donc des secteurs qui emploient ces « invisibles ».

**Propositions ou idées issue de la réflexion :**  
**Privilégier l’économie sociale et solidaire : remplacer le profit du capital par le profit au service de l’intérêt général**  
**Pyramide de Maslow généralisée au monde du travail**  
**Rendre les métiers essentiels à la vie de la Cité plus attractifs**

- 1960 Création de la Responsabilité Sociétal et Environnementale & Responsabilité Sociétale des Organisations (RSE & RSO)
- 2020 Covid-19
- 2020 Après Covid-19

**Comment rendre les entreprises solidaires ?**

En s’appuyant sur la RSE et RSO selon le schéma s’inspirant de la pyramide de Maslow.

**Le but :**

Remplacer le profit du capital par le profit au service de l’intérêt général

